

Pour ce qui est de l'autonomie des ONS, la communauté sportive estime en général que, si les organismes doivent assumer une plus grande partie de leur financement, ils devraient pouvoir intervenir plus activement dans les décisions politiques et administratives qui touchent leurs activités quotidiennes. Pourtant, certaines associations ne sont pas de cet avis et formulent encore des réserves au sujet du rôle prépondérant des ONS dans l'essor du système sportif. Or, en raison de la façon dont leur structure a évolué récemment, le Sous-Comité n'est pas d'accord avec elles et favorise nettement toute initiative visant à rendre les ONS davantage maîtres de leur programme.

Comme l'a indiqué un membre de la direction de la Fédération des sports du Canada, «... il faut considérer que chaque organisme national de sport est une organisation sérieuse, capable de prendre des décisions réfléchies sur ce qu'elle peut accepter ou non...».⁽¹²⁾

Le Sous-comité approuve tout à fait ce principe et recommande :

14. Que les organismes nationaux de sport aient l'autonomie et l'indépendance nécessaires pour gérer tous les programmes et toutes les activités liées à leur sphère de compétence.

Le transfert de responsabilités et de pouvoirs supplémentaires aux ONS ne doit pas entraîner l'ajout d'un palier bureaucratique. Dans l'exercice de leurs fonctions administratives, les représentants élus de chaque ONS doivent veiller à ce que la croissance structurelle de leur organisme ne dépasse pas leur aire de contrôle.

B. Leadership partagé

Compte tenu du nombre de participants directement touchés par la gestion et la planification des programmes de sport, et aussi de la complexité de l'organisation des sports au Canada, le partage et la coordination du leadership restent un défi de taille pour beaucoup d'organismes sportifs. À cet égard, le Groupe de travail approuve la notion du leadership partagé qui vise à améliorer les communications entre les différents intervenants de la communauté sportive et à éviter le recoupement des services offerts aux athlètes. Cette notion suppose aussi la présence d'agents ayant des responsabilités précises dans différents domaines.

Presque tous les témoins sont d'accord avec le Groupe de travail pour favoriser le leadership au sein du système sportif canadien et l'établissement de liens entre ses différents mécanismes. Dans son mémoire au Sous-comité, l'Association canadienne de

⁽¹²⁾ *Procès-verbaux et témoignages* du Sous-comité sur la condition physique et le sport amateur, fascicule n° 1, p. 1:25.